

VOYAGE MONTGENEVRE

Du 17 juin au 24 juin 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION - 53 PERSONNES MAXI

PRIX DU VOYAGE sur la base de 40 personnes 795 €

INSCRIPTION AVANT LE 24 OCTOBRE 2022

NOM : _____

Prénom : _____

N° de téléphone : _____

Date de validé de la carte d'identité : _____

N° de licence : _____

Chambre individuelle : 92 € en plus

Assurance : selon choix en plus

Banque : _____

- Octobre 2022 : 100 € x = N° du chèque.....
- Novembre 2022 : 100 € x = N° du chèque.....
- Décembre 2022 : 100€ x = N° du chèque.....
- Janvier 2023 : 100 € x = N° du chèque.....
- Février 2023 : 100 € x = N° du chèque.....
- Mars 2023 : 100 € x = N° du chèque.....
- Avril 2023 : 100 € x = N° du chèque.....
- Mai 2023 : Solde du voyage en fonction du nombre de participants

Les chèques pour le voyage, la chambre individuelle et/ou l'assurance devront être effectués séparément.

Votre bulletin d'inscription ainsi que les chèques (à l'ordre de la RSB) devront être envoyés à :

Madame LAVAL 10 Allée de la PESSAGUEYRE 33130 Bègles

Votre séjour inclut :

Hébergement - Draps et linge de toilette fournis

- Ménage fin de séjour inclus

- Pension complète en buffets et vins compris aux repas du dîner jour d'arrivée au petit déjeuner du départ

Visites, entrées, et excursions mentionnées au programme

Accompagnement des excursions mentionnées au programme

Animations et soirées

ASSURANCES OPTIONNELLES

Vous pouvez souscrire :

**- Soit l'assurance des Villages Club du Soleil garantissant
Annulation – Rapatriement – Garantie Covid**

pour un **montant de 33 € uniquement hébergement + excursions**

Voir le Blog pour les conditions : Livret ALLIANZ

**- Soit l'assurance de la FFRS pour les séjours garantissant
Annulation – Interruption séjour - Bagages**

pour un **montant de (8% du voyage) soit 63,60€**

ASSURANCE FFRS GARANTIES PLAFONDS (Résumé)

1/ ANNULATION

- Annulation pour motif médical (A1) Frais réels

✓ Maladie grave, accident, décès ✓ Rechute ou aggravation d'une maladie préexistante ✓ Complication de grossesse
✓ Dépression nerveuse

- Annulation autres causes (A2) Frais réels

✓ Dommages graves aux locaux privés ou professionnels ✓ Licenciement économique ✓ Modification ou suppression des congés payés ✓ Impossibilité d'accès au lieu de séjour ✓ Convocation à caractère impératif ✓ Obtention d'un emploi salarié

- **Annulation toutes causes (A3) Frais réels Franchise de 50 €**

2/ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR (B) Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis (transport non compris)

✓ Maladie grave, accident, décès ✓ Rechute ou aggravation d'une maladie préexistante ✓ Traumatisme psychologique ✓ Dommages graves aux locaux privés ou professionnels ✓ Impossibilité d'accès au lieu de séjour ✓ Convocation à caractère impératif ✓ Obtention d'un emploi salarié ✓ Evénements de guerre, imprévisibles et soudains

3/ BAGAGES (C)

2 000 € / Franchise 50 € si vol du bagage